

Audit

Solidité & Sécurité Des Personnes

LYCEE GUEBRE MARIAM - ADDIS ABEBA - ETHIOPIE

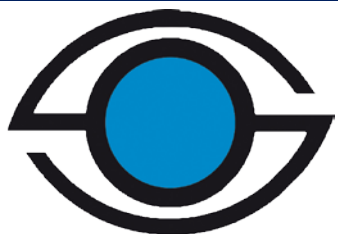
BATIMENT GYMNASSE - VETSIAIRES – BLOCKS 15 & 28

Rapport Etabli dans le cadre de notre offre réf. JEA/RM/12.0463 modifiée le 09-07-2012

A l'attention de Monsieur Patrick JOSEPH

Le 19 Février 2013

Réf : MF/HO/13.0171



SOCOTEC

51 Rue Ferneini, Furn El
Hayek Achrafieh, Beyrouth,
Liban Tel: 01328189–Fax:
01218310

**ENSEMBLE DES BATIMENTS
LYCEE GUEBRE MARIAM
ADDIS ABEBA - ETHIOPIE
BATIMENT GYMNASE - VESTIAIRES- BLOCKS 15 & 28**

RAPPORT

D'AUDIT SOLIDITE & SECURITE DES PERSONNES

ETABLIE

SOCOTEC LIBAN

ADRESSE A

MISSION LAIQUE FRANCAISE – Cellule Régionale de Contrôle et d'Audit

A l'attention de M. Patrick JOSEPH

Date : Le 19 Février 2013

File # : 012.039

Réf. : MF/HO/13.0171

SOMMAIRE

1- Objet de la mission

2- Référentiels applicables

3- Description et classement du bâtiment

4- Relevés et constats

4.1 Risque lié à un manque de solidité - Structure et équipements

4.2 Etanchéité Toiture - Façade

4.3 Aspect de sécurité hors incendie

4.4 Sécurité des personnes contre l'incendie

4.4.1 Installations mécaniques

4.4.2 Installations électriques

1- Objet de la mission

Notre rapport répond à la demande qui nous a été formulée par la mission laïque française ainsi qu'à nos visites des lieux.

Notre mission concerne une analyse globale des risques pour le Lycée Guebre Mariam - Ethiopie.

Cette mission traite des aspects sécuritaires en relation directe avec les bâtiments et leurs équipements.

La mission de SOCOTEC LIBAN a été assurée par une équipe d'ingénieurs qualifiés ayant une solide expérience en Gestion et Maîtrise des risques dans le domaine de la construction :

- M. Haïssam OSMAN, Ingénieur Structure agréé en sécurité des personnes
- Mlle Cathy ABOU FARAH : Pour les installations mécaniques
- M. Wael EL KHOURY : Pour les installations électriques

L'objet de notre mission de détection de risques de:

- 1- faire ressortir toutes les non conformités ainsi que les situations à risques découlant des dispositions constructives existantes des bâtiments et pouvant mettre en cause la sécurité des personnes et des visiteurs et établir un rapport incluant la liste de ces anomalies ainsi que les recommandations en vue de la restitution d'un niveau de sécurité acceptable pour les occupants de l'établissement.
- 2- Inspecter par examen visuel tous les bâtiments existants du Lycée Guebre Mariam afin d'établir un rapport définissant les éventuels éléments de structure affectés de point de vue solidité et nécessitant des travaux de renforcement.

2- Référentiels applicables

Dans l'exercice de notre mission de diagnostic Sécurité, nous avons fait référence aux Textes Réglementaires Libanais et Français suivants :

- Décret 14293 du 11 mars 2005 concernant les Normes de Sécurité applicables dans le secteur de la construction au LIBAN.
- Arrêté modifié du 25 juin 1980 relatif aux établissements recevant du public (Règlement ERP).
- Normes NFC 1500 concernant les installations électriques.
- Arrêté du 23 juin 1978 relatif aux installations de chauffage.

3- Description et classement du bâtiment

Le Bâtiment « Gymnase et Vestiaires» est constitué d'un simple RDC.

La structure du bâtiment est en bois.

La toiture est métallique.

Les menuiseries extérieures sont en bois.


Le bâtiment est classé comme un établissement ERP de 5^{ème} catégorie de type X.

4- RELEVES ET CONSTATS

4.1. SOLIDITE DE LA STRUCTURE

Bâtiment Gymnase et Vestiaires – Blocks 15 & 28

4.1) Risque lié à un manque de solidité - Structure et équipements (suite) :

Local	Observations	Photos
<p align="center">  Structures </p>	<p>R1.1 : La structure du bâtiment est en mauvais état. Le bâtiment a subi des déformations importantes et il risque d'effondrer. La direction du lycée a procédé à la mise en place des butons contre les façades sud afin de stabiliser l'immeuble.</p> <p><i>CET IMMEUBLE DEVRA ETRE INTERDIT AUX PUBLICS ET DEVRA FAIRE L'OBJET D'UNE DEMOLITION.</i></p>	

 Urgent
  Important
  Recommendation

4.4. SECURITE DES PERSONNES CONTRE L'INCENDIE


4.4.1. INSTALLATIONS MECANIKUES

Bâtiment Gymnase et Vestiaires – Blocks 15 & 28

4.4.1) Installations mécaniques

INTRODUCTION :

Le gym est composé d'une grande salle de jeux et d'un petit bureau et les vestiaires comprennent deux salles différentes.

Local	Observations	Photos
<p>Tout le Bâtiment</p> <p align="center">I</p>	<p>R1 : Un extincteur portatif à poudre est fourni dans le bâtiment et est renouvelé régulièrement, toutefois nous avons noté que sa date arrivait à expiration dans la semaine suivante à la date où l'audit a été effectué. La nécessité de le renouveler s'impose donc mais nous rappelons que cet extincteur doit être installé conformément aux exigences de la norme française qui définit les moyens de secours tels cités ci-dessous :</p> <p><u>Art. X24 (ERP Type X):</u></p> <p><i>La défense contre l'incendie doit être assurée :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - par des extincteurs portatifs <u>à eau pulvérisée</u> de 6 litres minimum, avec un minimum d'un appareil pour 200 m² de zone de locaux annexes et de locaux techniques, de telle sorte que la distance pour atteindre un extincteur ne dépasse pas 15 m ; - par des extincteurs appropriés aux risques particuliers. 	

U Urgent **I** Important **R** Recommandation

4.4.2. INSTALLATIONS ELECTRIQUES


Bâtiment Gymnase et Vestiaires – Blocks 15 & 28

4.4.2) Sécurité des personnes contre l'incendie – Installations Electriques



INTRODUCTION :

Le gym est composé d'une grande salle de jeux et d'un petit bureau et les vestiaires comprennent deux salles différentes. Ce bâtiment est alimenté par son propre tableau électrique.

Les remarques ci-dessous concernent les installations électriques et représentent soit des points de non-conformité pouvant présenter un risque sur la sécurité des personnes soit de simple recommandations dans l'objectif de prévenir certains risques ou d'améliorer le degré de sureté de ces installations.

Local	Observations	Photos
<p>Tableau électrique</p> <p align="center">U</p>	<p><u>R1 :</u> Les socles de prises doivent être protégés par des différentiels de 30mA.</p> <p><u>NF C 15-100:</u></p> <p><i>Des dispositifs différentiels de courant différentiel-résiduel assigne au plus égal a 30mA doivent protéger les circuits alimentant des socles de prises de courant ou les socles de prises de courant eux-mêmes dans les cas suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Socles de prises de courant de courant assigne au plus égal a 32A. - Socles de prises de courant installés dans des locaux mouilles - Socles de prises de courant dans les installations temporaires. 	

U Urgent
 I Important
 R Recommandation

Bâtiment Gymnase et Vestiaires – Blocks 15 & 28		
4.4.2) Sécurité des personnes contre l'incendie – Installations Electriques		
Local	Observations	Photos
Tout le Bâtiment 	<u>R2</u> : Il est interdit d'utiliser le chatterton pour la connexion électrique.	

 Urgent
  Important
  Recommendation

L'Ingénieur Chargé d'Affaire

l'Ingénieur Mécanique

l'Ingénieur Electrique

Haïssam OSMAN

Cathy ABOU FARAH

Wael EL KHOURY